AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0496
FR0000071797-FS0215

2 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INFOTEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2014, la société par actions simplifiée Nextstage (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er avril 2014, le seuil de 5% du capital la société INFOTEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 65 631 actions INFOTEL représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions INFOTEL sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 331 391 actions représentant 2 084 438 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.